

39 bis Rue du Moulin Rouge – 10150 Charmont-sous-Barbuise - France

**DECLARATION DU CLIENT**

Relative à l'usage ou aux usages spécifiques d'un précurseur d'explosif faisant l'objet de restrictions tels qu'ils sont visés dans le règlement (UE) 2019/1148 du parlement européen et du Conseil. (\*)

Le/la soussigné(e),

**Pièce d'identité (joindre une copie de la CNI)**

NOM (client) :

Numéro de la pièce d'identité :

Autorité de délivrance :

**Représentant(e) autorisé(e) de**

Entreprise :

SIRET et/ou Numéro d'identification TVA :

Activité :

Adresse/Code Postal/Ville :

Téléphone :

Substances (n° CAS)	Concentration (cocher la case)	Quantité Annuelle Achetée (la quantité indiquée doit être ≥ à la quantité réellement achetée)	Usage prévu (doit être en rapport avec l'activité de l'entreprise)
Acide sulfurique (7664-93-9)	<input type="checkbox"/> 37% <input type="checkbox"/> 96%		
Acide nitrique (7697-37-2)	<input type="checkbox"/> 61%		
Eau Oxygénée Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)	<input type="checkbox"/> 35 %		
Acide Peracétique (79-21-0)	<input type="checkbox"/> 5 %		

Je soussigné(e), déclare, par la présente, que le produit commercial et la substance ou le mélange qu'il contient ne sont utilisés que pour l'usage indiqué, dans tous les cas légitime, et ne seront vendus ou livrés à un autre client que moyennant la rédaction d'une déclaration d'utilisation similaire, respectant les restrictions établies dans le règlement (UE) 2019/1148 pour la mise à disposition auprès des membres du grand public.

**NOM & qualité du signataire :**

**Date & Signature – Tampon de la société :**

(\*) Règlement (UE) 2019/1148 du parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs, modifiant le règlement (CE) n°1907/2006 et abrogeant le règlement (UE) n°98/2013 (JO L 186 du 11.7.2019, p.1)

(\*\*) Vous pouvez ajouter les lignes requises dans le tableau des substances.

(\*\*\*) Vous pouvez vérifier la validité du numéro d'identification TVA d'un opérateur économique au moyen du site internet VIES de la commission. En fonction des règles nationales applicables en matière de protection des données, certains Etats membres fourniront aussi le nom et l'adresse associés au numéro d'identification TVA donné, tels qu'ils figurent dans les bases de données nationales.